

Convention sur la diversité biologique

Distr.
GENERALE

CBD/SBI/REC/3/10
28 mars 2022

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE
L'APPLICATION

Troisième réunion

En ligne, 16 mai-13 juin 2021 et

Genève, Suisse, 14 -29 mars 2022

Point 7 de l'ordre du jour

RECOMMANDATION ADOPTÉE PAR L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE L'APPLICATION

3.10. La gestion des connaissances et le Centre d'échange

L'Organe subsidiaire chargé de l'application

1. *Recommande* que les résultats de la deuxième partie de sa troisième réunion sur la gestion des connaissances soient mis à disposition, pour examen par le Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 lorsqu'il poursuivra ses travaux en vue de l'élaboration de la version finale du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020;

2. *Recommande également* que la Conférence des Parties adopte une décision libellée comme suit :

La Conférence des Parties,

Rappelant les décisions [14/25](#), [XIII/23](#) B, [XIII/18,] [XII/2](#) B et [XI/2](#),

Rappelant aussi le programme de travail du Centre d'échange en appui au Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020,¹

Soulignant l'importance cruciale d'un accès facile et rapide à des données, des informations et des connaissances de haute qualité, pour appuyer la mise en œuvre effective du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020,

[1. *[Accueille avec satisfaction][Adopte][Prend note de]* la composante sur la gestion des connaissances dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui figure dans l'annexe ci-dessous²;

2. *Exhorte* les Parties [selon leurs capacités] et invite les autres gouvernements, les conventions relatives à la diversité biologique et les organisations compétentes, y compris les acteurs, communautés et institutions locaux, à mettre en œuvre les mesures stratégiques énoncées dans l'élément sur la gestion des connaissances, de façon complémentaire au cadre stratégique à long terme pour le renforcement des

¹ Voir le paragraphe 11 de la décision [XI/2](#), et le document [PNUE/CBD/COP/11/31](#).

² Une Partie a suggéré de transmettre la composante sur la gestion des connaissances au Groupe de travail sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 à sa troisième réunion, plutôt que de le transmettre directement à la Conférence des Parties à sa quinzième réunion, pour s'assurer que tous les éléments relatifs au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 sont harmonisés et cohérents.

capacités et aux propositions pour renforcer la coopération technique et scientifique, afin d'améliorer la production, la collecte, l'organisation, l'accès facile et rapide, et l'utilisation efficace des données, des informations et des connaissances, pour appuyer la mise en œuvre effective du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique;

[3. *Exhorte* les Parties et invite les autres gouvernements et les organisations compétentes qui sont en mesure de le faire à fournir des ressources financières, techniques et humaines, afin de permettre aux pays en développement Parties et aux Parties à économie en transition d'appliquer les mesures stratégiques décrites dans l'élément sur la gestion des connaissances, comme élément important pour la mise en œuvre effective du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique;]

4. *Invite* [les conventions relatives à la diversité biologique,] les organisations, les réseaux, les processus et les initiatives qui soutiennent la production, la découverte, la capture, la gestion et l'utilisation des données, informations et connaissances relatives à la biodiversité, à contribuer à la création d'un réseau mondial de connaissances sur la biodiversité, [par le biais du] [y compris le] Centre d'échange de la Convention et basé sur les [réseaux,] organisations, initiatives et processus de gestion des connaissances existants, afin de promouvoir et de faciliter, entre autres, la coordination, la collaboration, le rapprochement et la création de réseaux entre eux, en vue de favoriser la disponibilité et l'accessibilité des données, informations et connaissances sur la biodiversité, aux fins de la planification, l'élaboration de politiques générales et la prise de décisions, la mise en œuvre, le suivi, l'établissement des rapports et l'examen concernant la biodiversité;

5. *Prend note* des résultats et des principaux messages des réunions en ligne du cinquième Forum scientifique et politique pour la biodiversité et de la huitième Conférence internationale sur la science du développement durable, en particulier la Table ronde concernant le suivi et les données sur la biodiversité;

6. *Exhorte* les Parties et invite les autres gouvernements et les organisations compétentes à [appuyer et] créer [, selon qu'il convient,] des réseaux d'observation et des systèmes d'information sur la biodiversité [efficaces] [disposant de ressources suffisantes], [et d'autres réseaux d'observation et systèmes d'information connexes] appuyés par des politiques de partage des données, des activités de renforcement des capacités et des orientations connexes, afin de soutenir la production des informations requises pour réaliser et suivre les objectifs et les cibles du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020;

7. [*Prend note*] [*Se félicite*] de l'Initiative du Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC) et de la Commission européenne, visant à mettre en place un Centre mondial de connaissances sur la biodiversité³, notamment pour assurer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles[, en coordination avec les Parties intéressées et les organisations intergouvernementales régionales, parallèlement à un processus de transfert de technologies et de capacités aux pays en développement Parties,] et invite [les Parties intéressées et le Centre mondial de connaissances sur la biodiversité à soutenir la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, selon qu'il convient, en particulier [pour les pays en développement Parties et toute autre Partie] [les Parties ayant besoin d'un appui], et] les parties prenantes à contribuer au développement plus poussé de ce Centre mondial de connaissances sur la biodiversité;

8. [*Prend note*] [*Se félicite*] de l'initiative Data4Nature⁴ et, par conséquent, invite les Parties, les non-Parties, les organismes de financement, les banques de développement et les autres parties prenantes concernées à prendre en compte la biodiversité dans la réalisation des évaluations de l'impact environnemental et social, et à partager les données sur la biodiversité provenant des évaluations par le biais du Système mondial d'information sur la biodiversité;

³ https://knowledge4policy.ec.europa.eu/biodiversity_en

⁴ <https://www.gbif.org/data4nature>

9. *[Prend note] [Se félicite]* du partenariat mondial PANORAMA : Solutions pour une planète saine⁵, qui soutient la mise en œuvre au moyen de la production, la gestion et le partage des connaissances pour assurer l'efficacité de la planification, l'élaboration de politiques générales, la prise de décisions, la mise en œuvre, la transparence et la responsabilité en ce qui concerne la biodiversité;

[10. *Se félicite* de la création de l'Observatoire régional de l'Amazonie (ARO) des Organisations du Traité de coopération amazonienne (ACTO), qui comprend des informations et des données pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et invite les donateurs et les organisations multilatérales à fournir une coopération internationale visant à renforcer ces initiatives ainsi que d'autres plateformes de connaissances pertinentes;]

11. *Prend note* des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail du Centre d'échange en appui au Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020¹, ainsi que du projet d'éléments d'un programme de travail du Centre d'échange pour l'après-2020, contenu dans la note de la Secrétaire exécutive⁶;

12. *Décide* de prolonger le programme de travail du Centre d'échange pour la période 2021-2030 et de le mettre à jour conformément au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et aux décisions pertinentes [de la Conférence des Parties] [de sa prochaine réunion], à la composante sur la gestion des connaissances dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, au cadre stratégique à long terme pour le renforcement des capacités, [à la stratégie de mobilisation des ressources] et au mécanisme amélioré de planification, d'établissement des rapports et d'examen [, ainsi qu'aux propositions pour renforcer la coopération technique et scientifique];

13. *Prie* le Groupe consultatif informel sur la coopération technique et scientifique⁷, dans le cadre de son mandat, de fournir des avis à la Secrétaire exécutive au sujet de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme de travail du Centre d'échange en appui au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020;

14. *Exhorte* les Parties et invite les autres gouvernements et les organisations compétentes, selon qu'il convient, à continuer de fournir des ressources financières, techniques et humaines pour permettre aux pays en développement Parties et aux Parties à économie en transition d'améliorer leurs centres d'échange nationaux, et pour les aider à mettre en place ou à mettre à jour les sites Internet de leurs centres d'échange en utilisant l'outil Bioland[, selon qu'il convient et selon leurs priorités et leurs circonstances nationales];

15. *Prie* la Secrétaire exécutive, dans la limite des ressources disponibles, de :

(a) [Soutenir][Faciliter, en collaboration avec] les Parties et les organisations partenaires, la mise en œuvre [au niveau national] de la composante sur la gestion des connaissances dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020;]

b) Continuer à [appuyer][faciliter] les initiatives des Parties visant à mettre en place, à assurer le maintien et à développer plus avant leurs centres d'échange nationaux, y compris au moyen de :

i) L'élaboration plus poussée de l'outil Bioland, pour répondre aux besoins des Parties et des utilisateurs, et pour tenir compte des avancées technologiques;

ii) L'élaboration d'un matériel de formation et d'orientation sur l'utilisation de l'outil Bioland, en collaboration avec les Parties et les utilisateurs;

iii) L'élaboration d'orientations pour les correspondants nationaux du Centre d'échange, concernant la coordination des activités relatives au Centre d'échange au niveau national, afin d'appuyer la mise en œuvre effective des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique;

⁵ <https://panorama.solutions/en>

⁶ CBD/SBI/3/8.

⁷ Voir l'annexe III au document [CBD/SBI/3/7](#).

- iv) L'élaboration d'instances Bioland pour les Parties qui n'ont pas encore mis en place un site Internet pour leur centre d'échange national, en utilisant les informations fournies dans les pages de profil des pays sur le site Internet de la Convention, aux fins de leur examen et leur élaboration plus poussés;
- v) Le maintien du prix des meilleurs centres d'échange nationaux jusqu'en 2030.
- c) Développer plus avant le centre d'échange central afin de favoriser et de faciliter la coopération technique et scientifique, la gestion des connaissances, la communication et l'amélioration des processus de planification, de mise en œuvre, de suivi, d'établissement des rapports et d'examen;
- d) Poursuivre la collaboration avec les initiatives, les organisations et les réseaux pertinents qui contribuent à la production, la capture, la gestion et l'utilisation efficace des données, informations et connaissances relatives à la biodiversité, tels que le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Système mondial d'information sur la biodiversité, le Réseau d'observation de la biodiversité du Groupe sur l'observation de la Terre, l'Union internationale pour la conservation de la nature, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, le Portail d'information sur les accords multilatéraux sur l'environnement (InforMEA) et l'Outil de communication des données en ligne (DaRT);
- e) [Exploiter les] [Encourager l'utilisation des] technologies numériques pertinentes afin d'aider, entre autres, les Parties [et les organisations intergouvernementales régionales] à améliorer les capacités nationales en matière de découverte, collecte, analyse, agrégation, stockage, accessibilité, facilité de recherche, visualisation et partage des données, des informations et des connaissances relatives à la biodiversité, selon qu'il convient;
- f) Préparer, en collaboration avec le Groupe consultatif informel sur la coopération technique et scientifique⁸, une proposition concernant un programme de travail actualisé pour le Centre d'échange, compatible avec le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et les décisions pertinentes, et transmettre cette proposition, pour examen par l'Organe subsidiaire chargé de l'application à sa quatrième réunion, et pour approbation par la Conférence des Parties à sa seizième réunion;
- g) Remettre un premier rapport d'activité sur les activités susmentionnées, pour examen par l'Organe subsidiaire chargé de l'application à sa quatrième réunion.

Annexe⁹

[COMPOSANTE SUR LA GESTION DES CONNAISSANCES DANS LE CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'APRÈS-2020

I. INTRODUCTION

1. Dans la décision [14/25](#), la Conférence des Parties a demandé à la Secrétaire exécutive de mettre au point, en consultation avec les comités consultatifs informels du Centre d'échange de la Convention sur la diversité biologique, du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et du Centre d'échange pour l'accès et le partage des avantages, une composante sur la gestion des connaissances dans le cadre du processus préparatoire du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

⁸ Mis en place dans la décision 15/--

⁹ Une Partie a suggéré de transmettre la composante sur la gestion des connaissances au Groupe de travail sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 à sa troisième réunion, plutôt que de le transmettre directement à la Conférence des Parties à sa quinzième réunion, pour s'assurer que tous les éléments relatifs au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 sont harmonisés et cohérents.

2. Diverses dispositions et décisions des conventions et processus liés à la biodiversité reconnaissent l'importance cruciale de la gestion de l'information et des connaissances pour la réalisation de leurs objectifs¹⁰. Le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 comprend le but stratégique E : renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités¹¹. Celui-ci inclut également l'Objectif 19 selon laquelle « d'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées. »

3. Le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 a reconnu que la réalisation de ses buts stratégiques et de ses objectifs nécessiterait des mécanismes de soutien renforcés : la production, l'utilisation et le partage des connaissances. Le Plan a également noté que, collectivement, les Parties et les parties prenantes disposent d'une grande expérience, de cas de bonnes pratiques, d'outils et de conseils et qu'il existe d'autres informations utiles au-delà de cette communauté. Le Plan stratégique a donc appelé à la création d'un réseau de connaissances sur la biodiversité comprenant une base de données et un réseau de praticiens, afin de rassembler ces connaissances et cette expérience et de les rendre disponibles par le biais d'un mécanisme d'échange.

4. La cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* a constaté que des progrès importants ont été réalisés depuis 2010 dans la production, le partage et l'évaluation des connaissances, des informations et des données sur la biodiversité, l'agrégation de données de grande taille, les progrès de la modélisation et de l'intelligence artificielle ouvrant ainsi de nouvelles possibilités pour une meilleure compréhension de la biosphère. Toutefois, des déséquilibres majeurs subsistent en ce qui concerne la localisation et l'orientation taxonomique des études et du suivi. Il existe également des lacunes dans l'information sur les conséquences de la perte de biodiversité pour les populations et l'application des connaissances sur la biodiversité dans la prise de décision est limitée¹².

5. Au cours des réunions du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et des consultations régionales et thématiques associées, la gestion des connaissances a été identifiée comme l'un des moyens essentiels pour la mise en œuvre réussie du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, au même titre que la mobilisation des ressources, le renforcement des capacités, la coopération technique et scientifique ainsi que la communication.

6. Le présent document expose les éléments de la composante sur la gestion des connaissances dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et les stratégies possibles pour la rendre opérationnelle. La section II fournit une introduction et un cadre conceptuel pour l'élément sur la gestion des connaissances, la section III décrit la justification, les objectifs et l'impact attendu de cette composante, la section IV présente des stratégies pour améliorer la gestion des connaissances à l'appui du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et enfin, la section V décrit les options possibles pour un cadre de mise en œuvre.

A. Fondement de la composante sur la gestion des connaissances

7. La gestion des connaissances est l'un des principaux moyens stratégiques de mise en œuvre qui soutendra la réalisation des buts stratégiques et objectifs du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Afin de faire face à une planification, une formulation des politiques, une prise de décision et une mise en œuvre efficaces, il est essentiel de pouvoir accéder facilement et en temps utile aux données pertinentes, aux informations et connaissances disponibles et adaptées à la biodiversité. Toutefois, de nombreux gouvernements et organisations sont encore confrontés à plusieurs défis pour mettre en œuvre des processus

¹⁰ Des exemples sont les articles 17 et 18 de la Convention sur la diversité biologique, l'article 20 du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, l'article 14 du Protocole de Nagoya, les articles VI et VIII de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, les articles 3 et 6 de la Convention de Ramsar, et l'article V de la Convention sur la conservation des espèces migratrices.

¹¹ Décision X/2.

¹² <https://www.cbd.int/gbo/>

et des initiatives efficaces de gestion des connaissances. Dans de nombreux pays, en particulier dans les pays en développement et les pays à économie en transition, les données, informations et connaissances sur la biodiversité dont ont besoin les décideurs politiques, les praticiens, les peuples autochtones et les communautés locales, ainsi que les scientifiques, sont limitées. En outre, une grande partie de ce qui est disponible est fragmentée, difficile à trouver ou inaccessible.

8. Une réunion d'experts convoquée par la Cambridge Conservation Initiative à Cambridge, au Royaume-Uni, du 10 au 12 avril 2018, en vue de faire progresser la compréhension de la nécessité de fonder l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 sur les éléments disponibles, a noté notamment qu'il existe des données, informations et connaissances importantes, mais qu'elles ne sont souvent pas faciles d'accès à ceux qui pourraient les utiliser à bon escient. Parmi les raisons de cette situation, on peut citer les journaux payants, la confidentialité ou simplement le fait de ne pas savoir qu'ils existent ou de ne pas savoir comment les utiliser. Les participants ont souligné la nécessité de faciliter la « découverte » de données, d'informations et de connaissances pertinentes de toutes sources et d'en faciliter l'utilisation. Ils ont également souligné l'intérêt potentiel de développer une stratégie de production de connaissances ou de recherche pour identifier clairement les connaissances nécessaires pour soutenir la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Enfin, les experts ont souligné la nécessité d'inclure des éléments de preuve provenant de différents systèmes de connaissances, et en particulier des systèmes de connaissances traditionnelles, dans toute stratégie de production de connaissances ou de recherche si l'on veut qu'elle soit efficace¹³.

9. La composante sur la gestion des connaissances vise à résoudre certains des problèmes susmentionnés, notamment les obstacles qui empêchent l'utilisation efficace des données, informations et connaissances existantes en matière de biodiversité, en tirant parti des initiatives et réseaux existants de gestion des connaissances relatives à la biodiversité, en comblant les lacunes qui empêchent leur pleine utilisation et en renforçant la coordination et la collaboration entre eux. De tels efforts exigent de reconnaître et d'optimiser les contributions des diverses institutions gouvernementales et non gouvernementales, des organisations régionales et internationales, des chercheurs, des praticiens et des autres parties prenantes impliquées dans la gestion des connaissances sur la biodiversité.

B. Portée de la composante sur la gestion des connaissances

10. Dans le contexte de cette composante, la gestion des connaissances englobe une série de processus, de stratégies et de pratiques par lesquels les connaissances, les informations et les données relatives à la biodiversité sont générées, découvertes et collectées, organisées/conservées, stockées, partagées et utilisées/appliquées pour atteindre les objectifs et les résultats liés à la biodiversité. Ces objectifs peuvent comprendre l'élaboration de politiques, la prise de décisions, la planification et la mise en œuvre en connaissance, l'apprentissage organisationnel continu par la collecte et le partage des meilleures pratiques ainsi que des enseignements tirés des événements passés afin d'informer ou d'améliorer les événements futurs.

11. La composante sur la gestion des connaissances utilise les descriptions de travail suivantes basées sur la chaîne¹⁴ des données, des informations, des connaissances et de la sagesse (DIKW) (voir la Figure 1 ci-dessous) :

- a) Les données sont des chiffres bruts, des faits ou des produits d'observations qui n'ont souvent aucune signification en soi tant qu'ils ne sont pas organisés, traités et interprétés;
- b) Les informations peuvent être qualifiées de données organisées, structurées, traitées et contextualisées, ce qui les rend significatives, utiles et pertinentes pour une finalité ou un contexte spécifique;
- c) La connaissance désigne les informations qui sont transformées par un traitement cognitif, une réflexion et une application aboutissant à une prise de conscience ou à une compréhension par des

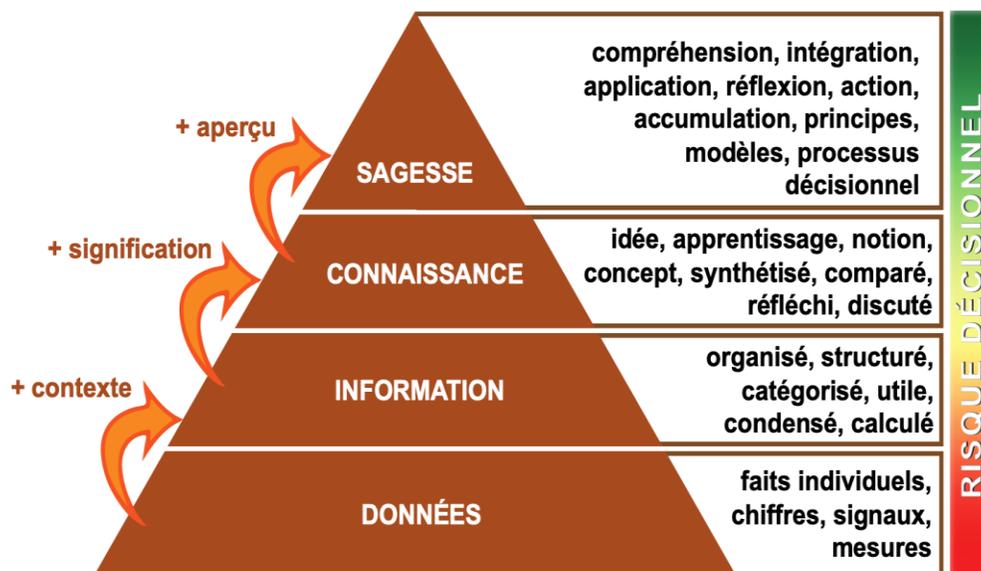
¹³ Voir le document "Effective use of knowledge in developing the post-2020 global biodiversity framework" ([CBD/SBI/2/INF/33](#)).

¹⁴ Source : Rowley, J. 2007. "[The Wisdom Hierarchy: Representations of the DIKW Hierarchy.](#)"

individus ou des communautés dans un but spécifique ou dans un contexte donné. La connaissance peut être acquise par l'apprentissage, l'expérience ou la pratique;

d) La sagesse se rapporte à l'intuition et la perspicacité humaines, basées sur l'application répétée des connaissances ainsi que sur les années d'expérience. La sagesse est souvent codifiée en croyances, traditions, philosophies et principes. Une grande partie de la connaissance traditionnelle des peuples autochtones et des communautés locales pourraient être considérées comme de la « sagesse ».

Figure. La chaîne de valeur DIKW



Source: Luis O. Tedeschi, ASN-ASAS Symposium: Future of Data Analytics in Nutrition: Mathematical modelling in ruminant nutrition: approaches and paradigms, extant models, and thoughts for upcoming predictive analytics. *Journal of Animal Science*, vol, 97, Issue 5, May 2019, pp. 1921–1944, <https://doi.org/10.1093/jas/skz092>.

12. D'après les définitions ci-dessus, il est clair que la composante sur la gestion des connaissances englobe la gestion des données, la gestion de l'information et d'autres disciplines et pratiques connexes telles que la gestion des dossiers, la gestion des documents ainsi que la gestion des contenus. Bien que ces termes soient parfois utilisés de manière interchangeable, il est important de reconnaître que dans le contexte de cette composante, toutes ces activités sont des éléments constitutifs qui contribuent aux différentes étapes du cycle de gestion des connaissances.

13. La composante sur la gestion des connaissances complète les stratégies et les mécanismes déjà en place ou en cours d'élaboration pour soutenir la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Il s'agit notamment du cadre pour une stratégie de communication mondiale, du cadre stratégique à long terme pour le développement et le renforcement des capacités, des propositions visant à renforcer la coopération technique et scientifique à l'appui du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et des mécanismes de compte rendu, d'évaluation et de réexamen de la mise en œuvre.

14. Cette composante couvre divers types de données, d'informations et de connaissances pertinentes pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, allant des données et informations scientifiques, techniques, technologiques, juridiques et politiques aux informations et connaissances liées à la mise en œuvre, y compris des études de cas sur les expériences, les meilleures pratiques et les

enseignements tirés de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, plans et programmes nationaux relatifs à la biodiversité. Elle comprend également les décisions, les recommandations et la documentation officielle créées par les conventions relatives à la biodiversité, les autres conventions de Rio et les processus connexes.

15. La composante sur la gestion des connaissances vise à améliorer l'interopérabilité, l'accessibilité et l'utilisation des systèmes, outils et mécanismes de gestion des informations et des connaissances pertinentes pour soutenir le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Ces derniers comprennent, mais pas exclusivement, des systèmes des conventions relatives à la biodiversité, y compris le Centre d'échange de la Convention sur la diversité biologique, le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et le Centre d'échange pour l'accès et le partage des avantages ainsi que le Service d'information des sites Ramsar et la base de données commerciales de la CITES¹⁵. Nous pouvons également citer le portail d'information des Nations unies sur les Accords environnementaux multilatéraux (InforMEA)¹⁶, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)¹⁷, le laboratoire des Nations unies sur la biodiversité¹⁸, la base de données mondiale sur les aires protégées (WDPA), la base de données mondiale sur l'efficacité de la gestion des aires protégées (GDPAME), le registre des aires du patrimoine autochtone et communautaire (registre APAC)¹⁹, etc.²⁰

16. La composante sur la gestion des connaissances propose également des actions visant à favoriser la coordination, la collaboration et la complémentarité entre diverses initiatives et institutions soutenant la production, la saisie, la gestion et l'utilisation de données, d'informations et de connaissances relatives à la biodiversité et à encourager les fournisseurs de données mondiales à soutenir les acteurs nationaux et les systèmes statistiques nationaux, qui sont essentiels au suivi national. Nous retrouvons : le Centre de surveillance de la conservation mondiale de la nature du Programme des Nations unies pour l'environnement, le groupe de travail sur les connaissances et les données de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), le Programme de collaboration des Nations unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (ONU REDD), le Fonds mondial d'information sur la biodiversité (GBIF), l'Encyclopédie de la Vie (EOL), l'initiative internationale Barcode of Life (iBOL), le Groupe sur l'observation de la Terre et du Réseau pour l'observation de la biodiversité (GEO-BON), l'observatoire numérique des aires protégées (DOPA), l'outil de communication des données en ligne (DaRT), le centre de connaissances de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, ainsi que le centre de données ouvert sur les Objectifs de développement durable (SDG) de la Division de statistique des Nations Unies. Ces initiatives et institutions, ainsi que d'autres, sont décrites dans le document d'information CBD/SBI/3/INF/13.

C. Piliers de l'élément sur la gestion des connaissances

17. La composante sur la gestion des connaissances comprend quatre piliers :

- a) *Les gens* : Il s'agit de divers acteurs (créateurs, gardiens, gestionnaires, conservateurs et utilisateurs des connaissances sur la biodiversité), ceux-ci forment la base de l'élément sur la gestion des connaissances. Leurs rôles, responsabilités et attentes doivent être clarifiés. Il est également important de promouvoir et d'entretenir une culture de partage des connaissances et de reconnaître et de récompenser les champions de la connaissance;

¹⁵ <https://www.cbd.int/chm/> ; <http://bch.cbd.int> ; <https://absch.cbd.int/fr/> ; <https://rsis.ramsar.org/fr?language=fr> ; https://trade.cites.org/fr/cites_trade

¹⁶ <https://www.informea.org/fr>

¹⁷ <https://www.iucnredlist.org/fr/assessment/sis>

¹⁸ <https://www.unbiodiversitylab.org>

¹⁹ <https://www.protectedplanet.net/en> ; <https://pame.protectedplanet.net> et <https://www.iccaregistry.org/?locale=fr>

²⁰ Ces sources et d'autres sont identifiées dans le « Compendium of guidance on key global databases related to biodiversity-related conventions » développé par le PNUE-WCMC, disponible à l'adresse suivante : <https://www.unep-wcmc.org/resources-and-data/biodiversitysynergies>.

- b) *Processus* : Cela comprend les processus, les procédures et les politiques qui guident la production, la saisie, la gestion, le partage et l'utilisation des connaissances. Cela implique également une vision, un leadership, une supervision, un alignement de la gestion des connaissances sur les objectifs et la mise à disposition des ressources nécessaires;
- c) *La technologie* : joue un rôle clé dans l'exécution et le soutien des services de gestion des connaissances. Cela comprend les outils, systèmes²¹ et plateformes technologiques qui permettent aux acteurs concernés (les gens) de collecter, analyser, organiser, stocker, récupérer et partager les connaissances liées à la biodiversité;
- d) *Contenu* : Il s'agit de la portée du contenu des connaissances sur la biodiversité et de la manière dont il est géré - la taxonomie et les métadonnées, les outils et les modèles, ainsi que l'analyse et la validation (pour l'assurance qualité), le catalogage, le marquage et l'indexation, la numérisation et l'organisation des ressources d'information et de connaissances pour faciliter la recherche et la récupération.

18. Les quatre piliers ci-dessus sont interdépendants et doivent être abordés de manière équilibrée et complémentaire. La gestion des connaissances ne sera pas efficace si seuls les aspects technologiques sont abordés et non les aspects liés aux processus et aux personnes. La composante sur la gestion des connaissances sera étroitement liée aux systèmes d'information sur la surveillance de la biodiversité et au mécanisme amélioré de planification, de notification et d'examen du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 afin de faciliter la réalisation des objectifs. Il favorisera également une approche systémique globale, comprenant des données brutes, telles que les données satellitaires et la science citoyenne, des données traitées et géospatiales, telles que les cartes de l'occupation des sols, les algorithmes nécessaires au traitement des données, les données d'indicateurs, les analyses et les aperçus prédictifs ainsi que les publications.

II. LES OBJECTIFS ET LES RÉSULTATS ATTENDUS

19. Ce volet de l'élément des connaissances est destiné à orienter la gestion des connaissances par la communauté de la biodiversité à l'appui du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Les actions proposées seront mises en œuvre et coordonnées, le cas échéant, par des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, y compris les Parties aux conventions et processus liés à la biodiversité, les secrétariats des Conventions, les organisations partenaires et d'autres parties prenantes. Cette composante vise à améliorer le partage des données, des informations et des connaissances entre les conventions et les organisations liées à la biodiversité.

20. L'objectif général est de faciliter et de soutenir la mise en œuvre effective du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 en améliorant la production, la collecte, l'organisation, le partage et l'utilisation des données, des informations et des connaissances pertinentes par la communauté mondiale. Pour ce faire, il faudrait créer une culture de partage des connaissances et favoriser les réseaux de collaboration et les communautés de pratique en ligne. Il faudrait également analyser, partager et exploiter les expériences et les enseignements tirés de diverses initiatives de gestion des connaissances en matière de biodiversité. En outre, la planification nationale et le suivi des plans et engagements nationaux sont essentiels pour identifier les domaines dans lesquels des actions sont nécessaires. La composante sur la gestion des connaissances devrait contribuer directement au suivi du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et garantir que les données et les indicateurs soient au centre des rapports nationaux.

A. Objectifs spécifiques

21. Les objectifs spécifiques de la composante sur la gestion des connaissances sont de permettre aux acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux de disposer facilement et rapidement des données, des informations et des connaissances de qualité pour faire leur travail et également de permettre aux

²¹ Ces technologies pourraient inclure des systèmes de gestion de contenu web, des systèmes de gestion de documents et d'enregistrements électroniques, des outils de collaboration, des moteurs de recherche, des outils de classification, des portails, ainsi que des bibliothèques et des centres d'information.

fournisseurs d'informations sur la biodiversité de collaborer, de partager et d'exploiter ensemble les informations sur diverses plateformes, traités et processus connexes en :

- a) Créant des environnements et des mécanismes favorables à l'amélioration de la production, de la gestion, du partage et de l'utilisation des données, des informations et des connaissances relatives à la biodiversité;
- b) Exploitant les systèmes, initiatives et réseaux pertinents existants de gestion des connaissances sur la biodiversité par le biais de processus multipartites coordonnés et collaboratifs;
- c) Améliorant la possibilité de découvrir et d'accéder aux données, informations et connaissances relatives à la biodiversité à partir de sources multiples;
- d) Encourageant et permettant aux parties prenantes concernées de participer aux processus et aux réseaux de partage des connaissances sur la biodiversité;
- e) Renforçant les capacités des parties prenantes concernées à accéder aux données, informations et connaissances existantes en matière de biodiversité aux niveaux national, régional et international et à les utiliser;
- f) Faciliter le suivi et l'évaluation;
- g) Promouvoir le partage des données et les dialogues aux niveaux national et mondial, ainsi que les données ouvertes, les métadonnées ouvertes et l'assurance qualité;
- h) Renforcer les synergies entre les conventions relatives à la biodiversité afin de faciliter une meilleure coordination des rapports nationaux.

22. Ces objectifs sont complémentaires de ceux énoncés dans le cadre stratégique à long terme pour le développement et le renforcement des capacités (CBD/SBI/3/7/Add.1), dans les propositions visant à renforcer la coopération technique et scientifique (CBD/SBI/3/7/Add.2) et dans les propositions pour un mécanisme amélioré de planification, de notification et d'examen du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/SBI/3/11).

B. Résultats et étapes attendus

23. La mise en œuvre de la composante sur la gestion des connaissances devrait aboutir à :

- a) La disponibilité et l'accessibilité accrues des données, informations et connaissances pertinentes à tous les niveaux;
- b) L'adoption et l'utilisation accrues des données, des informations et des connaissances pour soutenir la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020;
- c) Le renforcement de la capacité des gouvernements et des parties prenantes concernées à saisir, gérer et utiliser les données, les informations et les connaissances relatives à la biodiversité;
- d) La capacité accrue des gouvernements et des parties prenantes à saisir, gérer et utiliser les données relatives à la biodiversité, à l'information et aux connaissances;
- e) L'amélioration de l'accès en temps réel aux données et aux informations pour la planification et les rapports nationaux dans le cadre des conventions relatives à la biodiversité et pour les examens mondiaux, y compris dans le contexte de l'IPBES;
- f) Un partage accru des informations entre les conventions et les organisations liées à la biodiversité.

24. Enfin, les améliorations susmentionnées devraient permettre aux gouvernements, aux peuples autochtones et aux communautés locales, ainsi qu'à toutes les parties prenantes, le cas échéant, à :

- a) Améliorer la mise en œuvre et la prise de décision grâce à une utilisation plus efficace des données, des informations et des connaissances disponibles;
- b) Accroître l'efficacité en accédant aux travaux antérieurs et en les exploitant plutôt qu'en les répétant, et en tirant des leçons des expériences des autres;

- c) Réduire les inefficacités dans la prestation de services en obtenant les informations nécessaires en temps utile ou en réduisant le temps passé à rechercher des informations;
- d) Améliorer la communication et le développement professionnel et organisationnel en augmentant l'apprentissage au sein des gouvernements et des organisations;
- e) Faciliter l'innovation en tirant parti des ressources de connaissances existantes pour créer de nouveaux produits.

III. STRATÉGIES POUR AMÉLIORER LA GESTION DES CONNAISSANCES SUR LA BIODIVERSITÉ

25. Cette section décrit les grandes catégories de stratégies que doivent entreprendre les Parties, les organisations concernées et les secrétariats des conventions, selon le cas, pour améliorer les étapes suivantes du cycle de gestion des connaissances à l'appui du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Les principales actions stratégiques spécifiques destinées à faciliter la mise en œuvre de cette composante, y compris les calendriers proposés et une liste indicative des principaux responsables de la mise en œuvre des différentes actions, sont présentées à l'annexe I. Les actions stratégiques proposées sont regroupées selon les étapes suivantes du cycle de gestion des connaissances : production et synthèse des connaissances; découverte et collecte des connaissances; organisation et partage des connaissances; utilisation/application des connaissances; et audit et examen des connaissances afin d'identifier les lacunes en matière de connaissances et d'améliorer la planification et l'établissement des priorités au niveau national, tout en tenant compte des priorités mondiales.

A. Promouvoir la production et la synthèse des connaissances

26. La production et la synthèse des connaissances englobent la création et l'avancement de nouvelles connaissances et la constitution d'une base de données probantes, principalement par le biais de la recherche et d'initiatives universitaires, ainsi que l'analyse des informations fournies par les gouvernements, les organisations concernées et d'autres sources. Parmi les exemples d'organisations et de processus contribuant à la production et à la synthèse d'informations et de connaissances liées à la biodiversité, on peut citer les instituts de recherche universitaires, GEO-BON, IPBES,²² les évaluations mondiales de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le PNUE-WCMC, etc.

B. Faciliter la découverte et la collecte des connaissances

27. La découverte et la collecte de connaissances sont un élément essentiel de cette composante²³. À mesure que la production de connaissances augmente et que des quantités massives de données, d'informations et de connaissances sont stockées dans des bibliothèques et des bases de données numériques dans le monde entier, il devient difficile de les identifier et d'y accéder. Il est nécessaire de comprendre l'étendue de ce qui est collecté dans l'ensemble des sources et de garder une trace des sources pertinentes. Certaines de ces sources sont accessibles au public, tandis que d'autres sont gérées comme des ressources payantes et/ou privées. Un certain nombre d'efforts sont en cours pour identifier et compiler les sources existantes de données, d'informations et de connaissances sur la biodiversité, y compris celles identifiées dans les recueils du PNUE-WCMC mentionnés ci-dessus. Ces efforts doivent être élargis et développés pour soutenir le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

C. Améliorer l'organisation et le partage des connaissances

28. Les connaissances générées ou collectées doivent être organisées, cataloguées et cartographiées à l'aide de métadonnées et de descripteurs appropriés pour faciliter la recherche, l'accessibilité et l'extraction. Des acteurs clés tels que GBIF, GEO-BON, InforMEA et PNUE-WCMC ont développé des normes qui peuvent être élaborées et partagées davantage. Il est possible d'améliorer l'accès à l'information en assurant un marquage complet des métadonnées, y compris le marquage par sujet des objets de connaissance.

²² Certains de ces efforts sont décrits dans la décision IPBES-7/1.

²³ La découverte et la collecte de connaissances impliquent la recherche, la localisation, l'identification et l'acquisition de données, d'informations et de connaissances.

L'utilisation cohérente d'une terminologie partagée augmente la facilité de recherche, tout comme l'indexation en texte intégral. L'amélioration de l'interopérabilité des systèmes de recherche, la normalisation et l'utilisation de descripteurs communs permettront de mieux trouver les informations.

29. Bien qu'il existe de nombreuses collections de données, d'informations et de connaissances sur la biodiversité, il reste difficile de les trouver et de les partager. En outre, toutes les informations ne sont pas mises à disposition en libre accès, ce qui rend leur accès et leur utilisation difficiles pour toutes les parties prenantes, et plus particulièrement pour celles des pays en développement. Il faudrait davantage du travail pour permettre aux utilisateurs de trouver et d'accéder plus facilement aux informations et aux connaissances disponibles dans des formats compréhensibles. Ce dernier objectif pourrait être atteint en tirant parti des technologies modernes pour améliorer l'intégration des données, des informations et des connaissances et la visualisation des résultats de recherche. Conformément aux normes internationales et aux meilleures pratiques, les secrétariats des conventions relatives à la biodiversité ont élaboré plusieurs « modèles communs » qui sont utilisés pour décrire les informations fréquemment recueillies.

D. Promouvoir l'utilisation et l'application efficace des connaissances

30. Comme indiqué ci-dessus, les gouvernements, les organisations et les autres parties prenantes disposent collectivement d'une grande quantité de données, d'informations et de connaissances sur la biodiversité stockées dans des bases de données, des bibliothèques et d'autres recueils. Cependant, cette richesse de données n'a de valeur que si elle est partagée et utilisée efficacement pour soutenir la planification de la biodiversité, l'élaboration des politiques, la prise de décision, la mise en œuvre, le suivi, l'examen et les processus de notification.

31. Diverses initiatives, telles que l'IPBES et le projet Connect, ont permis de progresser dans l'aide apportée aux gouvernements et aux parties prenantes pour intégrer les données sur la biodiversité dans le processus décisionnel. L'objectif du projet Connect est d'assurer que la biodiversité est bien prise en compte lors de la prise de décision dans les différents secteurs gouvernementaux en améliorant l'accès des décideurs du développement aux informations sur la biodiversité et leur utilisation, et en intégrant les informations sur la biodiversité dans les processus décisionnels nationaux en matière de développement. De telles initiatives doivent promouvoir la contextualisation et l'utilisation des connaissances existantes en matière d'information pour soutenir la politique, la planification, la prise de décision, la mise en œuvre, le suivi et la présentation de rapports.

E. Réalisation d'audits et d'examens des connaissances

32. Des audits et des examens des connaissances seront menés périodiquement pour évaluer la manière dont la composante sur la gestion des connaissances contribue à la réalisation des buts stratégiques et objectifs du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, pour identifier les lacunes en matière de connaissances et améliorer la planification et l'établissement des priorités au niveau national, tout en tenant compte des priorités mondiales. Différentes méthodes, notamment l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (SWOT), seront utilisées, le cas échéant.

IV. MISE EN ŒUVRE DE LA COMPOSANTE SUR LA GESTION DES CONNAISSANCES

33. La composante sur la gestion des connaissances sera mise en œuvre par les gouvernements et les parties prenantes concernées conformément à leurs priorités stratégiques pour mettre en œuvre le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Les actions possibles pour faciliter la mise en œuvre de cette composante sont présentées dans l'annexe II. Elles s'appuient sur les actions clés visant à renforcer les synergies et la coopération entre les conventions relatives à la biodiversité et les organisations internationales dans le domaine de la gestion de l'information et des connaissances, identifiées dans la décision [XIII/24](#). Ces actions seront mises en œuvre de manière à compléter le cadre stratégique à long terme pour le développement et le renforcement des capacités, les propositions visant à renforcer la coopération technique et scientifique, le cadre pour une stratégie de communication mondiale, la stratégie en matière de données pour le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et le mécanisme amélioré de planification, de notification et d'examen du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

34. L'amélioration de la gestion des connaissances nécessitera une collaboration, une coopération et une coordination efficaces entre les gouvernements et les organisations pertinentes en ce qui concerne les données, les informations et les processus de connaissances sur la biodiversité. Elle peut également nécessiter la contribution et le soutien des organismes et mécanismes institutionnels pertinents aux gouvernements et aux autres acteurs clés (notamment les créateurs, gestionnaires, courtiers, praticiens et utilisateurs des connaissances) concernés. Ce soutien pourrait être fourni, le cas échéant, par :

- a) Les comités consultatifs existants, tels que le comité directeur de l'initiative de gestion de l'information et des connaissances sur les accords multilatéraux sur l'environnement, dirigée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE);
- b) Des groupes consultatifs, tels que le groupe consultatif informel sur la coopération technique et scientifique²⁴ qui doit être créé en vertu de la décision [14/24 B](#), paragraphe 5;
- c) Des réseaux informels, tels que l'Alliance pour la connaissance sur la biodiversité²⁵, qui rassemble les parties prenantes travaillant sur la collecte, la conservation ou le partage de données, d'informations et de connaissances sur la biodiversité;
- d) Le partenariat élargi sur les indicateurs de biodiversité (BIP), qui comprendra un plus grand nombre d'utilisateurs et favorisera la collaboration avec la Commission statistique des Nations unies;
- e) Une coalition ou un partenariat informel impliquant des organisations pertinentes, telles que le PNUE, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF) et GEO-BON.

35. Les organisations, initiatives et processus pertinents de gestion des connaissances seront mis à profit pour soutenir la mise en œuvre effective de la composante sur la gestion des connaissances dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Une base de données interactive en ligne de ces organisations, initiatives et processus sera créée pour favoriser la coordination, la collaboration et la complémentarité dans la production, la collecte, la gestion, le partage et l'utilisation des données, informations et connaissances relatives à la biodiversité.

V. LE SUIVI ET L'EXAMEN

36. La mise en œuvre de la composante sur la gestion des connaissances sera suivie à l'aide des informations fournies par les Parties dans leurs rapports nationaux et par les organisations par le biais de leurs communications facultatives aux secrétariats des conventions relatives à la biodiversité. Un indicateur principal pour la gestion des connaissances sera inclus dans le cadre de suivi du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, ainsi qu'un ensemble complémentaire d'indicateurs que les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux peuvent également adapter et utiliser pour suivre, évaluer et rendre compte des résultats et de l'impact de leurs efforts de gestion des connaissances aux niveaux national et régional sera élaboré par le Secrétariat en collaboration avec des experts et des praticiens des Parties et des organisations pertinentes. Les informations générées par le processus de suivi serviront à l'examen et à la mise à jour de l'élément sur la gestion des connaissances, le cas échéant, en 2030.]

²⁴ Voir CBD/SBI/3/7/Add.2 (Annexe II).

²⁵ <https://fr.allianceforbio.org>

Appendice I

**MESURES STRATÉGIQUES POUR AMÉLIORER LA GESTION DES
CONNAISSANCES POUR ASSURER LA MISE EN ŒUVRE
EFFECTIVE DU CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR
L'APRÈS-2020**

Domaine stratégique	Action stratégique	Calendrier²⁶	Contributeurs potentiels²⁷
A. Promouvoir la production et la synthèse des connaissances	(a) Identification des lacunes dans les connaissances sur la biodiversité et des options pour y remédier		
	(b) Développement de la collaboration entre les organisations et les institutions pour promouvoir la production de connaissances		
	(c) Renforcer la sensibilisation des communautés de recherche et universitaires pertinentes et d'autres institutions afin de les encourager à partager les données, les informations et les connaissances pertinentes en matière de recherche		
	(d) Développer les capacités locales et nationales de production de connaissances par la science citoyenne en encourageant la collecte de données, d'informations et de connaissances au niveau local		
	(e) L'amélioration de l'utilisation de tous les types de données importantes, y compris la télédétection et l'IdO, ainsi que la garantie de normes et de partage des données		
B. Faciliter la découverte et la collecte de connaissances	(a) Développement ou amélioration d'outils en ligne permettant d'identifier et de recueillir des informations et des connaissances provenant de diverses sources de manière interactive, en temps réel et de façon simple à utiliser ²⁸		
	(b) Promotion des outils et techniques de découverte des connaissances, y compris l'exploration des données et les outils d'apprentissage automatique, le cas échéant		
	(c) La participation des parties prenantes concernées, notamment les créateurs, les courtiers et les utilisateurs de connaissances dans les organismes d'exécution, les organisations de conservation, les institutions universitaires et autres aux niveaux national et infranational, à la création et à la collecte de connaissances		
	(d) Identification, collecte et partage, lorsqu'ils sont autorisés, des connaissances traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales		

²⁶ Le calendrier des différentes actions stratégiques sera complété après les débats de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application.

²⁷ Cette colonne sera remplie après la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application et à la suite de manifestations d'intérêt facultatives de la part d'organisations partenaires pertinentes pour contribuer aux actions stratégiques convenues.

²⁸ Il peut s'agir d'outils identifiés dans les recueils du [PNUE-WCMC](#).

	ainsi que des connaissances des femmes, d'une manière appropriée et avec une mention claire de la source ²⁹		
C. Améliorer l'organisation et le partage des connaissances	(a) Amélioration continue de la qualité des métadonnées, du marquage et de la cartographie des objets de connaissance issus des conventions relatives à la biodiversité par l'intermédiaire d'InforMEA et d'autres sources afin de permettre une plus grande facilité de recherche		
	(b) Élaboration, diffusion et promotion de normes pour la qualité des métadonnées et le marquage des ressources d'information et de connaissances sur la biodiversité afin de garantir la qualité et la compatibilité		
	(c) Amélioration de l'interopérabilité des systèmes d'information et de connaissance des conventions relatives à la biodiversité et des autres fournisseurs d'informations dans l'ensemble de la communauté de la biodiversité		
	(d) Promotion de la diffusion et du développement de modules de formation en bio-informatique et en métadonnées descriptives, en liaison avec les projets et plans de développement des capacités existantes aux niveaux international, national et infranational, visant à accroître les compétences correspondantes		
	(e) Promotion d'orientations facultatives pour améliorer l'accessibilité aux données, informations et connaissances sur la biodiversité		
	(f) Renforcer la capacité des gouvernements afin de gérer et partager efficacement les informations et les connaissances entre les conventions, notamment en utilisant des outils tels que le Data Reporting Tool (DaRT) et en adoptant des approches cohérentes et synergiques		
	(g) Mise au point de données d'observation de la biodiversité plus modulables qui permettent à la fois l'agrégation non biaisée des données nationales et la désagrégation des données mondiales en utilisant des normes communes		
	(h) Fournir des orientations aux gouvernements et aux acteurs non gouvernementaux sur la manière d'encourager l'engagement des différents acteurs dans la gestion des connaissances, en particulier pour développer une meilleure culture de partage et d'application des connaissances		
D. Promouvoir l'utilisation efficace des	(a) Élaboration d'une stratégie de gestion du changement, y compris la communication et le marketing, pour accroître l'adoption, l'utilisation et l'application des		

²⁹ Le Groupe de travail à composition non limitée sur l'article 8(j) et les dispositions connexes, et le groupe de travail IPBES sur les savoirs locaux et autochtones pourraient jouer un rôle à cet égard.

connaissances	données, informations et connaissances existantes en matière de biodiversité		
	(b) Promotion et facilitation du partage d'expériences dans l'utilisation des informations et des connaissances, y compris par le biais de communautés de pratique		
	(c) L'engagement d'un plus grand nombre de parties prenantes dans l'utilisation de nouveaux outils de partage des connaissances, y compris les médias sociaux		
	(d) Création de mécanismes et d'initiatives visant à faciliter le dialogue permanent entre la communauté des chercheurs et des responsables politiques, des décideurs et des praticiens		
	(e) Établissement de liens entre les réseaux scientifiques et citoyens et les experts en communication pour permettre la traduction des résultats scientifiques en outils de connaissance		
	(f) Promotion et facilitation de l'utilisation des données, des informations et des connaissances sur la biodiversité dans les processus de planification d'autres secteurs et de manière intersectorielle au sein des gouvernements		
E. Réalisation d'audits et d'examens des connaissances	(a) En réalisant périodiquement des enquêtes sur la gestion des connaissances pour évaluer, entre autres, les types d'informations et de connaissances qu'ils recherchent le plus fréquemment, la facilité d'accès aux informations dont ils ont besoin, les lacunes existantes en matière de connaissances, le niveau de partage des connaissances et les canaux qu'ils préfèrent		
	(b) Analyse des principales lacunes en matière de connaissances et identification des options permettant d'y remédier		
	(c) Examen complet de l'élément sur la gestion des connaissances		

Appendice II

MESURES STRATÉGIQUES POUR FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPOSANTE SUR LA GESTION DES CONNAISSANCES

Domaine stratégique	Action stratégique	Calendrier	Contributeurs
A. Renforcement des capacités en matière de gestion des données, des informations et des	(a) Renforcer la capacité des institutions compétentes en matière de bio-informatique, d'information et de gestion des connaissances, notamment par l'éducation, la formation et le tutorat d'experts et de jeunes scientifiques		
	(b) Aider les gouvernements à mettre en place des politiques et des lois habilitantes, des arrangements		

connaissances	institutionnels et des mesures d'incitation pour la gestion des connaissances		
	(c) Fournir des informations et des orientations sur la gestion des connaissances et le développement des bases de données nationales, et partager l'expérience en matière d'accès aux données et d'utilisation de celles-ci		
	(d) Aider les gouvernements et, conformément à la législation nationale, les parties prenantes pertinentes, à accéder aux sources de connaissances existantes		
	(e) Entreprendre une analyse des lacunes dans les outils et les approches de gestion des informations et des connaissances existantes qui soutiennent les efforts de gestion de la biodiversité		
	(f) Entreprendre une analyse des lacunes en matière de compétences et de besoins nationaux en matière de gestion des connaissances, y compris le renforcement des capacités de gestion des connaissances dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux en faveur de la biodiversité, le cas échéant		
B. Développement de réseaux et de partenariats	(a) Catalyser et renforcer les réseaux internationaux et régionaux de gestion des données, des informations et des connaissances relatives à la biodiversité		
	(b) Promouvoir la collaboration en matière de partage des données, des informations et des connaissances sur la biodiversité, notamment en renforçant l'harmonisation et l'interopérabilité entre les initiatives pertinentes en matière de systèmes d'information		
	(c) Renforcer la surveillance de la biodiversité par une coopération visant à améliorer l'acquisition, la fourniture et l'utilisation des données d'observation de la Terre et des services connexes		
	(d) Identifier, faire connaître, relier et renforcer les centres d'expertise, les communautés de pratique et les autres sources de connaissances		
	(e) Renforcer la sensibilisation et la collaboration entre les principales parties prenantes - universités, peuples autochtones et communautés locales, gouvernements infranationaux et institutions Gouvernementales nationales		
C. Identification et promotion des meilleures pratiques et des ressources	(a) Faciliter le partage des informations pertinentes, des réussites et des meilleures pratiques en matière de gestion de l'information et des connaissances		
	(b) Identifier, cartographier et faire connaître les données, informations et sources de connaissances pertinentes existantes en matière de biodiversité		
	(c) Identifier, promouvoir et faciliter la mise en œuvre et la mise à l'échelle d'outils innovants de gestion des connaissances		
	(d) Promouvoir l'utilisation d'études de cas pertinentes sur la gestion de l'information		

_____]